

COMPRENDRE ET PARTICIPER AU PROCESSUS OUEST-AFRICAIN D'INTEGRATION REGIONALE



RESEAU DES PLATES FORMES DES ONG D'AFRIQUE DE L'OUEST



Avril 2011

Manuel pédagogique sur l'intégration régionale à destination des acteurs non gouvernementaux

Pour comprendre les principes de l'intégration régionale, approfondir ses connaissances, identifier des pistes possibles de participation au processus d'intégration.

Soutien

Ce manuel a bénéficié de l'appui financier de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre du programme Support à l'Intégration Régionale en Afrique de l'Ouest appuyé par le 9^{ème} Fonds européen de développement (FED)



Ce manuel a été réalisé en collaboration avec le Gret, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (www.gret.org)



Auteurs

Sayabou Laoual (RODADDHD), Marie-Christine Lebret (GRET), Laurent Levard (GRET),
Edu Raven (FONGTO) et Guy Aho Tete Benissan (REPAOC)

L'ensemble des cartes reproduites dans ce document le sont avec l'aimable autorisation du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (www.oecd.org/csao)

Pour toute information complémentaire contacter le

Secrétariat Permanent du Réseau des Plates-formes nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre
- REPAOC

Liberté III, N°1983, B.P. : 4109 Dakar- Sénégal

Tél. : (+221) 33 824 9449 Fax : (+221) 33 824 4413

Email : info@repaoc.org

Site web : www.repaoc.org

Dakar, Avril 2011

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que les auteurs

Sommaire

A qui se destine ce manuel et pour quel usage ?.....	3
Que contient le manuel ?.....	3
Qui sont les contributeurs et partenaires ?	3
COMPRENDRE L'INTEGRATION REGIONALE	5
L'intégration régionale : processus et finalités.....	5
L'intégration régionale : différentes conceptions.....	6
L'AFRIQUE DE L'OUEST : UN ESPACE REEL D'INTEGRATION.....	10
L'Afrique de l'Ouest : espace pertinent d'intégration régionale.	10
Initiatives et activités transfrontalières	11
LES DIFFERENTS ORGANES D'INTEGRATION REGIONALE	13
L'UEMOA.....	14
La CEDEAO.....	15
APPRECIER LES AVANCEMENTS DE L'INTEGRATION REGIONALE OUEST-AFRICAINE	16
Le Programme Communautaire de Développement (PCD).....	16
La libre circulation des biens et des personnes	16
La politique agricole commune	17
La sécurité, le maintien de la paix.....	17
L'union monétaire.....	17
La politique commerciale commune	17
FREINS ET OBSTACLES A L'INTEGRATION REGIONALE	21
LE REPAOC ET L'INTEGRATION REGIONALE.....	22
La vision du REPAOC	22
La position du REPAOC	22
Le travail du REPAOC	22
PARTICIPER A L'INTEGRATION REGIONALE.....	24
Les dispositifs d'intervention	24
Les contributions possibles de la société civile.....	24
APPROFONDIR SES CONNAISSANCES.....	25
Sites internet	25
Publications.....	25

Comprendre et participer au processus ouest-africain d'intégration régionale

MANUEL PEDAGOGIQUE SUR L'INTEGRATION REGIONALE A DESTINATION DES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX

A qui se destine ce manuel et pour quel usage ?

Ce manuel, conçu comme un support de formation, s'adresse plus largement aux dirigeants et cadres d'organisations non gouvernementales (ONG) ouest africaines, qui souhaitent approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'intégration de leur région. Il vise à apporter les bases théoriques de l'intégration régionale et à identifier des pistes possibles de participation de la société civile en vue d'une amélioration et d'un approfondissement du processus d'intégration.

Que contient le manuel ?

Ce manuel présente successivement :

- les principaux concepts théoriques de l'intégration régionale,
- quelques caractéristiques marquantes de la région ouest-africaine qui justifient la mise en œuvre d'un processus d'intégration,
- les différents organes d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest,
- les principales avancées et réalisations de l'intégration régionale ouest-africaine,
- les principaux freins et obstacles au processus d'intégration régionale ouest-africaine,
- les contributions possibles de la société civile à l'intégration régionale,
- une liste de quelques sites internet permettant au lecteur d'approfondir ses connaissances.

Qui sont les contributeurs et partenaires ?

Coordonné par le **Réseau des plates formes des ONG d'Afrique de l'Ouest (REPAOC)**, ce manuel a été élaboré par deux de ses membres : le **RODADDH** (Réseau des ONG de développement et associations de défense des droits de l'homme et de la démocratie), plateforme nationale des ONG du Niger et la **FONGTO** (Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo), plateforme nationale des ONG du Togo. Ce manuel a bénéficié de l'appui du **GRET** et a été financé par la **CEDEAO**.



REPAOC : Le Réseau des Plates-formes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre (REPAOC) fédère 10 plateformes nationales d'ONG de la région ouest africaine. Ce réseau représente ainsi plus de 800 ONG. Ses objectifs sont entre autre de préserver et de défendre les intérêts de ses membres, de renforcer les capacités des plates-formes

nationales en matière de plaidoyer, services et communication, de travailler à une meilleure concertation régionale des plates-formes nationales, et d'assurer une plus grande représentation des ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans les enceintes régionales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales. www.repaoc.org

FONGTO : La Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo est une plate-forme de concertation et d'échanges entre les ONG et les différents partenaires au développement. Elle compte à ce jour 100 ONG nationales et étrangères et contribue au développement économique, social et culturel en constituant : un cadre de dialogue, de concertation et de négociation, un organe de représentation des intérêts de ses membres, une structure de coordination, de facilitation d'information, de renforcement de capacités et d'appui. www.fongto.net



RODADDHD : Le réseau des ONG de développement et associations de défense des droits de l'homme et de la démocratie est un cadre d'échanges, de concertation et d'action. Il met en exergue les problématiques du développement, des droits de l'homme et de la démocratie et regroupe en son sein une trentaine d'ONG et Associations des droits de l'homme et de la démocratie. www.rodaddhd.org

GRET : Le groupe de recherche et d'échanges technologiques est une association professionnelle française de solidarité et de coopération internationale. Elle travaille en Afrique, en Asie, en Amérique latine, mais aussi en Europe, pour contribuer à un développement durable et solidaire et lutter contre la pauvreté et les inégalités structurelles. Ses actions visent à accroître les revenus des populations rurales et urbaines, réduire leur vulnérabilité, améliorer leur accès à des infrastructures et des services de qualité, développer leur capacité à faire entendre leur voix. www.gret.org



CEDEAO : La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays créé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique de ses pays. Son siège est à Abuja. C'est dans le cadre du programme indicatif régional (PIR), appuyé par l'Union européenne que ce manuel a été élaboré. www.cedeao.org

COMPRENDRE L'INTEGRATION REGIONALE

L'intégration régionale est la convergence politique, économique et sociale d'un ensemble de pays conscients des limites des politiques nationales et désireux d'optimiser leurs chances de développement. L'intégration suppose l'abandon d'une partie de la souveraineté nationale au profit de politiques communes portées par des structures régionales.

L'intégration régionale : processus et finalités

L'intégration régionale est un **processus** :

- **de renforcement des interdépendances** entre les pays d'un ensemble régional,
- **de convergence** entre les différents systèmes économiques et sociaux nationaux,
- **d'intensification des échanges** entre des peuples,
- **d'amélioration de la cohérence** dans la gestion des problèmes communs.

Les processus d'intégration régionale s'appuient sur des politiques qui peuvent viser différentes finalités :

■ Stimuler la croissance économique et améliorer la productivité :

L'intégration régionale peut favoriser la diminution des coûts de production et de transaction, l'amélioration de la qualité et une plus grande diversité des produits et l'émergence d'innovations. Le niveau des revenus, leur distribution et la création d'emplois dans la région s'en trouvent améliorés et offrent un développement économique et social plus favorable dans cet espace. Les revenus des producteurs augmentant, ceux-ci peuvent réinvestir une partie dans de nouvelles activités économiques, favorisant ainsi la croissance. Les consommateurs disposant aussi d'un pouvoir d'achat réel plus important peuvent acquérir davantage de biens et services, améliorant leur bien être et accroissant la demande globale, et donc stimulant à leur tour la production

■ Répondre à des questions d'intérêt général pour les générations actuelles comme pour les générations à venir

Certaines questions peuvent être traitées de manière plus favorable à l'échelon régional. Il en va ainsi de :

- l'aménagement du territoire régional,
- la sécurité alimentaire et gestion des marchés agricoles et alimentaires,
- la gestion durable des ressources naturelles et protection de l'environnement,
- la santé publique,
- la santé animale et protection des végétaux,
- la sécurité collective et diminution des risques de conflits,
- la circulation des personnes et les échanges culturels, notamment au sein d'espaces humains artificiellement divisés par des frontières politiques,
- le renforcement des capacités de négociation au niveau international, afin d'y obtenir des accords plus favorables, notamment en matière commerciale (protection du marché régional, accès à des marchés extérieurs) et
- la démocratie, bonne gouvernance, respect des droits de l'homme.

Sur cette dernière question, la dynamique régionale peut par ailleurs contribuer à améliorer les pratiques nationales.

Globalement l'ensemble de ces finalités répondent à des objectifs d'ordre **économique et social**, pour un développement durable de la région, **politique**, pour une stabilité politique et civile, la paix et la démocratie et **culturel** pour un renforcement des liens entre les peuples de la région.

L'intégration régionale : différentes conceptions

Les processus d'intégration régionale sont complexes et il n'existe pas de modèle unique. Il existe en réalité **plusieurs conceptions de l'intégration régionale**. Ces conceptions ne sont pas nécessairement contradictoires entre elles. Dans chacune des conceptions, il existe un **moteur** déterminant pour l'intégration régionale¹ :

La conception libérale

Dans la conception libérale le moteur est **l'unification des marchés nationaux** en un seul marché régional permettant ainsi la libre circulation des biens et services, du capital et de la force de travail.

Les objectifs sont :

- L'amélioration de la concurrence : la concurrence incite à son tour les entreprises à accroître la productivité du travail, améliorer la qualité des produits et réaliser des innovations.
- La réalisation d'économies d'échelle : le marché étant plus vaste, des unités de production plus importantes peuvent être construites et certains investissements peuvent être réalisés.
- L'encouragement à une plus forte spécialisation régionale, en fonction des avantages comparatifs de chacun des pays.
- Le développement des échanges au sein de la région, y compris en substituant des produits importés de pays extérieurs à la région par des produits de la région.
- Le développement des investissements (y compris étrangers) au sein de la région, du fait de l'attrait que constitue l'existence d'un marché unifié et plus vaste.

Les outils au service de la conception libérale de l'intégration sont principalement :

- la zone de libre échange, le marché commun et l'union monétaire, qui diminuent les coûts de transaction des échanges (droits de douane, commissions de change),
- la mise en place d'un cadre institutionnel et de règles communes pour le respect de la concurrence,
- le libre transfert des capitaux et la libre circulation de la force de travail.

Trois outils au service de l'intégration régionale suivant la conception libérale :

La zone de libre échange : Dans une zone de libre-échange, les pays qui décident de réaliser leur intégration régionale suppriment les droits de douane sur les produits qu'ils fabriquent et qui circulent au sein de l'espace régional. Chaque pays membre applique les tarifs douaniers de son choix sur les produits en provenance de pays non membres de la zone de libre échange

1 D'après HUGON Philippe, Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation, in Revue Tiers Monde n°169, PUF, Paris, janvier-mars 2002.

Le marché commun : Dans un marché commun, les pays membres libéralisent au sein de l'espace communautaire la circulation des facteurs de production (capital et force de travail), en plus de celle des marchandises. Les entreprises et les travailleurs et sont donc autorisés à s'installer librement dans n'importe quel pays faisant partie du marché commun. La libéralisation des services peut également être décidée.

L'union monétaire : Pour favoriser les échanges commerciaux entre les pays membres de l'organisation régionale, certains groupements régionaux se dotent d'une monnaie commune, formant ainsi une union monétaire. Cela a l'avantage de réduire le coût des échanges grâce à la suppression du coût découlant de la conversion de la monnaie

La conception « volontariste »

Dans la conception « volontariste », le moteur est le **plan** : planification d'actions communes (notamment d'investissements communs) entre les différents pays de la région.

Les objectifs sont :

- l'amélioration de la concurrence, la réalisation d'économies d'échelle et l'accroissement des investissements privés (objectifs communs avec la conception libérale décrite précédemment),
- l'orientation du développement des activités économiques sur la base d'une vision commune de l'aménagement du territoire régional et donc des complémentarités entre régions,
- une convergence économique et sociale entre les régions, et
- la capacité de négocier collectivement vis-à-vis de l'extérieur.

Les outils au service de la conception « volontariste » de l'intégration régionale sont :

- les institutions et mécanismes de coopération au niveau régional,
- les investissements publics concertés ou communs,
- les mécanismes de redistribution et compensatoires,
- l'union douanière,
- l'union économique, et
- la négociation collective des accords internationaux.

Trois outils au service de l'intégration régionale suivant la conception « volontariste » :

La coopération entre pays : A travers des politiques de coopération, des pays de la région harmonisent certaines politiques visant à favoriser le commerce entre eux et à stimuler les investissements. Ils mettent par ailleurs en œuvre des programmes en commun sur des thématiques spécifiques.

L'union douanière : Dans une union douanière, les pays ayant constitué une zone de libre échange mettent, de plus, en place un tarif extérieur commun (TEC) pour unifier le régime douanier face aux pays non membres.

L'union économique : Dans une union économique, les pays faisant partie d'un marché commun unifient leurs politiques économiques dans divers domaines (concurrence, fiscalité, agriculture, etc.) Dans le secteur agricole, par exemple, les pays membres régulent la production et le marché, harmonisent les prix, etc.

La conception « territoriale »

Dans la conception « territoriale » le moteur est la **mise en relation et l'articulation des acteurs**, notamment les acteurs économiques des différents territoires, ce qui leur permet d'élargir leur champ d'action spatial et de construire des réseaux.

Les **objectifs** sont :

- L'amélioration de la concurrence,
- la réalisation d'économies d'échelle et une spécialisation régionale en fonction des avantages comparatifs,
- la création et le développement des échanges de biens et de services,
- l'accroissement des investissements (objectifs communs avec la conception libérale), et
- la diffusion des connaissances et des savoir-faire techniques.

Les principaux **outils** au service de la conception « territoriale » de l'intégration sont les suivants :

- les politiques incitatives vis-à-vis des acteurs régionaux (notamment l'organisation des filières),
- l'appui à des pôles régionaux,
- les accords et les règles communes limitant les incertitudes des acteurs,
- la politique de diffusion de l'information et des connaissances.

La conception « institutionnaliste »

Dans la conception « institutionnaliste », le moteur est **l'établissement et le respect de règles communes** (règles de la concurrence, fiscales, relatives aux investissements ou à la qualité des produits, etc.) entre les différents pays de la région, ce qui permet de renforcer la stabilité et la prévisibilité de l'environnement économique et facilite ainsi les échanges entre les acteurs économiques.

Les objectifs sont :

- l'amélioration de la concurrence, la réalisation d'économies d'échelle et l'accroissement des investissements privés (objectifs communs avec les conceptions « libérale », « volontariste » et « territoriale »),
- la création et le développement des échanges de biens et de services (objectif commun avec les conceptions « libérale » et « territoriale »), et
- l'amélioration de la gouvernance interne de chaque pays.

Les principaux outils au service de la conception « institutionnaliste » de l'intégration sont :

- l'harmonisation, puis l'unification des droits nationaux, des règles et des normes,
- la convergence des politiques économiques (macroéconomiques et sectorielles) et fiscales,
- l'union monétaire, qui supprime les incertitudes liées aux taux de change, et
- les mécanismes de contrôle et de sanctions en cas de non respect des règles par un Etat.

La conception « diplomatique »

Dans la conception « diplomatique », le moteur est le **transfert de souveraineté** du niveau national au niveau régional. Cette conception englobe les visions libérales (marché régional unifié), volontariste (actions communes) et institutionnaliste (règles communes), mais va plus loin.

L'objectif est le dépassement des rivalités entre les Etats et la création d'un cadre pertinent pour des politiques répondant à l'intérêt régional de la région.

Les principaux **outils** sont :

- l'unification des politiques (politiques communes),
- l'union monétaire,
- une force régionale d'intervention,
- l'union douanière,
- des politiques communes de redistribution et de convergence, en faveur des régions et des populations les plus défavorisées,
- le transfert de souveraineté en matière de négociations internationales,
- l'union politique (confédération ou fédération).

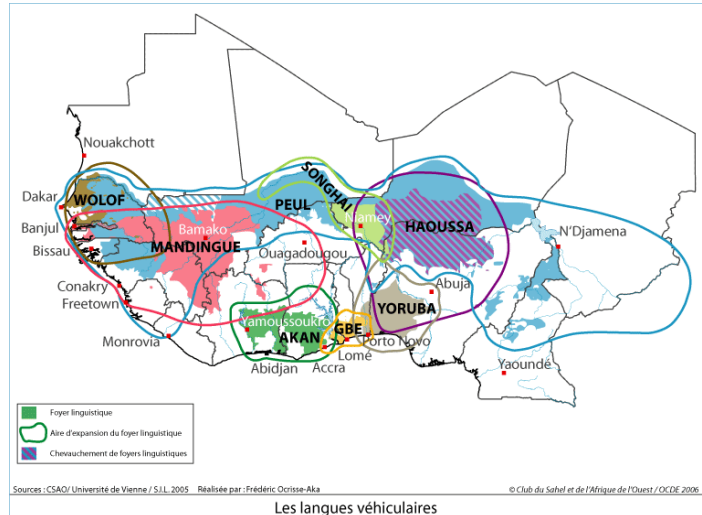
Un outil au service de l'intégration régionale selon la conception « diplomatique »

L'union politique : Dans une union politique, les pays membres décident de la création d'une autorité supranationale à laquelle les Etats cèdent leur souveraineté. Ils mettent ainsi en place des institutions communes dans les domaines législatifs (parlement), législatif et judiciaire. La fédération constitue un stade plus avancé d'union politique, puisqu'il y a alors création d'un nouvel Etat pluri-national qui devient l'Etat reconnu au niveau international.

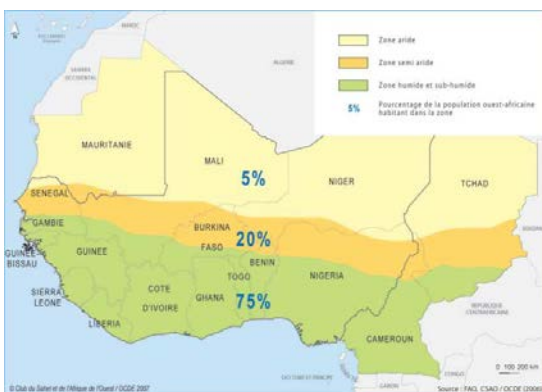
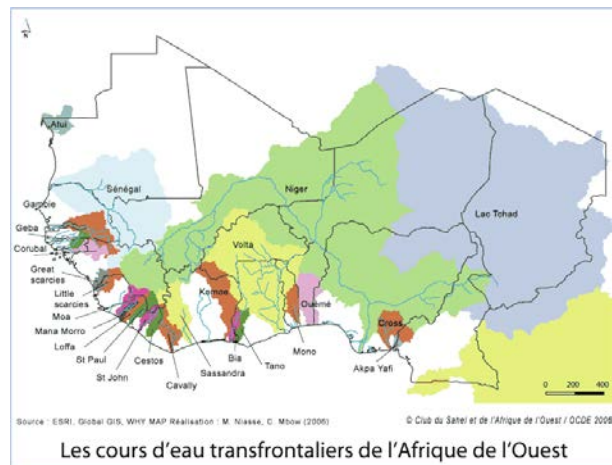
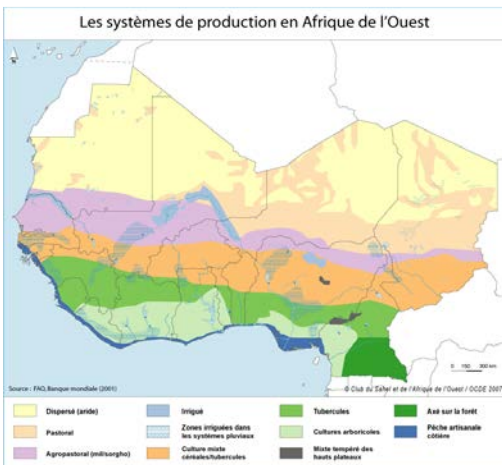
L'AFRIQUE DE L'OUEST : UN ESPACE REEL D'INTEGRATION

L'Afrique de l'Ouest : espace pertinent d'intégration régionale.

L'Afrique de l'Ouest est constituée d'aires de peuplement ethno-linguistiques régionales que les frontières politiques issues de la colonisation sont venues diviser d'une façon totalement artificielle. Ainsi, les peuples ouest-africains sont-ils historiquement intégrés et ce sont les Etats issus de la colonisation qui ont créé des obstacles à cette intégration. L'intégration politique doit permettre de créer les conditions d'une nouvelle harmonie et d'un renforcement des échanges entre les peuples de la région.

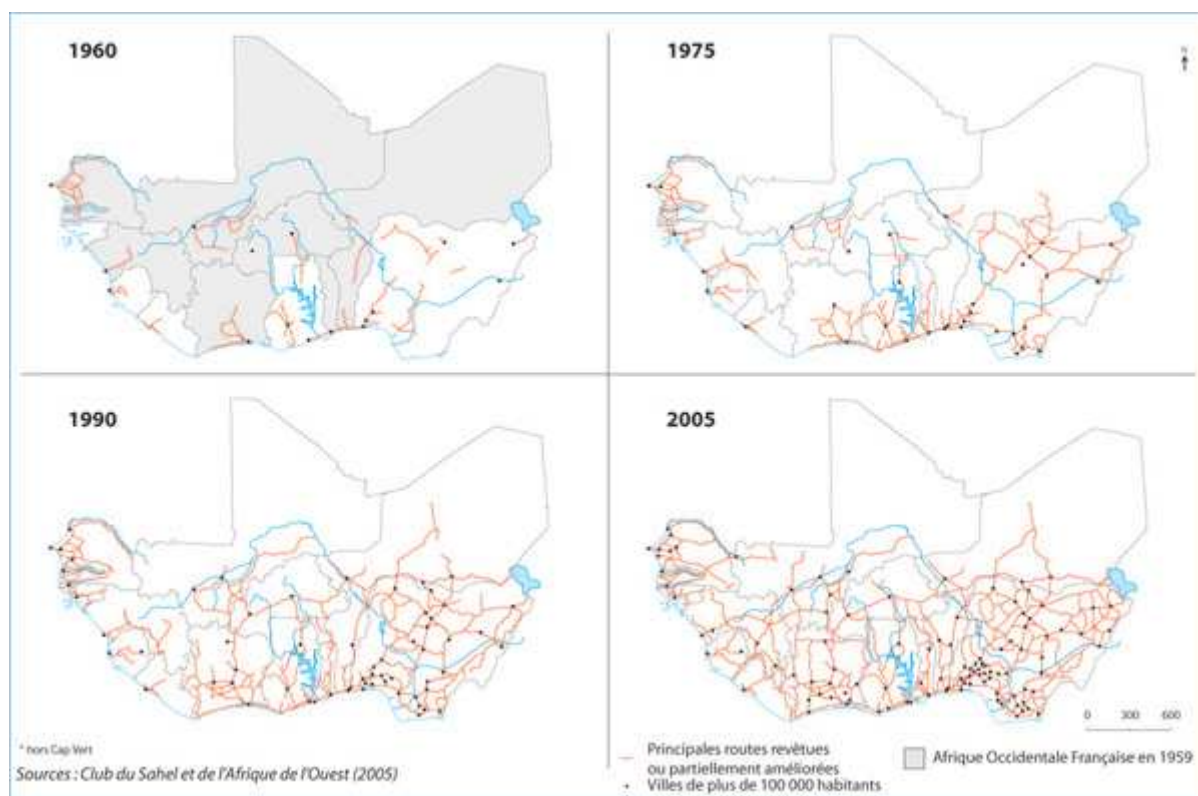


De nombreux espaces naturels homogènes, bassins fluviaux et bassins de production justifiant des politiques communes sont aujourd'hui séparés par des frontières.



Des complémentarités existent entre différentes zones agro-climatiques (zones sahélienne, tropicale sub-humide et tropicale humide) qui traversent l'ensemble de la région d'Est en Ouest. Elles pourraient être encore davantage mises à profit pour renforcer des complémentarités économiques entre régions.

L'accès au reste du monde de plusieurs pays sahéliers est largement conditionné à l'accès aux ports du Sud et de l'Ouest de la région, renforçant la pertinence d'une intégration régionale.



La croissance démographique et le développement de moyens de transport a globalement mis fin à un certain cloisonnement qui existait entre bassins de peuplement.

Initiatives et activités transfrontalières

Les exemples d'initiatives d'activités ou de coopérations transfrontalières sont nombreux en Afrique de l'Ouest. A vocation économique, sociale, ou culturelle, ces activités s'appuient sur différents éléments dépassant les frontières politiques : la proximité de centres urbains comme dans la zone de Sikasso Korhogo Bobo, la langue comme dans le Réseau Transfrontalier des Radios Communautaires de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Guinée Bissau, ou encore la proximité d'un marché comme le louma de Diaobé au Sénégal

La dynamique régionale de la zone Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso



Sikasso, Korhogo et Bobo Dioulasso forment un carrefour triangulaire de production et de mouvements humains et commerciaux². Les trois villes sont distantes de 400km des grands centres urbains (Bamako, Bouaké, Ouagadougou) et on développé ensemble des dynamiques d'échange et un développement autonome des capitales de leur pays respectif. Ces dynamiques sont favorisées par l'existence d'une unité culturelle dans cette zone transfrontalière : celle de l'aire voltaïque, sénoufo et bobo, avec la présence ancienne, dans le commerce et le pouvoir, de la minorité dioula (groupe mandingue).

² CSAO, PDM, atelier de lancement d'une opération pilote de coopération transfrontalière, programme d'initiatives transfrontalières, CEDEAO, 2005, <http://www.afriquefrontieres.org/images/pdf/terrain/skbo/synthesesikasso.pdf>

Le Réseau Transfrontalier des Radios Communautaires de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Gambie– Retrarc Guisengamb

En 2006, avec l'appui d'Enda Diapol, onze radios de l'espace transfrontalier de la Ségambie se sont rassemblées dans le Réseau Transfrontalier des Radios Communautaires de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Gambie dénommé « RETRARC – GUISEGAM ». Ce réseau s'est doté de mission de renforcement de l'intégration culturelle et économique des peuples, le soutien au secteur de la radio communautaire transfrontalière dans son rôle de promotion des échanges et de la solidarité entre les peuples. Ce réseau a permis aux radios membres de bénéficier d'approches communes dans les domaines de la formation, de l'information ou de la programmation d'émissions.

Le marché de Diaobé, dans la région de Kolda au Sénégal : un élément d'intégration régionale

Les échanges transfrontaliers, beaucoup plus visibles dans la sphère des « informels », illustrent « l'intégration par le bas »³. L'existence des marchés hebdomadaires drainant des commerçantes et commerçants de part et d'autre des frontières permet de justifier ce phénomène. On peut citer en exemple le louma (marché hebdomadaire) de Diaobé, situé dans la région de Kolda (au sud-est du Sénégal) qui réunit des commerçants venant de la Guinée Bissau, de la Guinée, du Mali, de la Gambie et naturellement du Sénégal. Il en existe partout en Afrique de l'Ouest. Le rôle de ces marchés dans la dynamique d'intégration apparaît ici clairement.

³ « Diplomatie non-gouvernementale au service de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », Sodji, Valentin Quam, FONGTO, www.fongto.net.

LES DIFFERENTS ORGANES D'INTEGRATION REGIONALE

Au lendemain des indépendances de leurs pays, les dirigeants ouest-africains étaient soucieux de la construction d'un espace régional intégré pour transcender les clivages administratifs, linguistiques ou politiques laissés par le mode de domination et d'administration coloniale. Le Conseil de l'Entente en est une illustration.

Ce n'est qu'en 1975 par la création de la CEDEAO que cette option pour l'intégration régionale a été clairement affichée. La mauvaise santé économique des Etats de l'Afrique de l'ouest est demeurée un obstacle de taille aux efforts de l'intégration comme instrument de développement régional qui exige qu'on restructure les dispositions institutionnelles au niveau national.

La CEDEAO a ainsi pour missions :

- de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines ;
- d'abolir les restrictions au commerce ;
- de supprimer les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services ;
- de réaliser l'harmonisation des politiques sectorielles régionale.



Siège de la CEDEAO à Abuja, Nigeria



Siège de l'UEMOA à Ouagadougou, Burkina Faso

L'UEMOA, créée en 1994, demeure un atout majeur de la Région en matière d'intégration régionale.

Ces différentes instances concourent à la réalisation d'une intégration régionale véritable à travers les différents programmes et actions qui influencent concrètement la vie des communautés.

L'UEMOA

L'Union économique et monétaire ouest-africaine qui a remplacé l'UMOA (l'Union monétaire ouest-africaine, datant de 1962) a été créée le 10 janvier 1994 à Dakar, à la suite de la dévaluation de 50% du franc CFA. Elle vise à établir un espace économique intégré en s'appuyant sur la monnaie commune des Etats membres, le Franc CFA. Elle doit permettre une meilleure insertion des Etats membres dans l'économie mondiale et leur ouvrir ainsi des perspectives nouvelles et communes de développement économique et social.

Nom	Union économique et monétaire ouest-africaine
Slogan	<i>Réussir ensemble l'intégration</i>
Logo	
Siège	Ouagadougou (Burkina Faso)
Date de création	10 Janvier 1994
Pays membres	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo
Superficie	3 509 600 km ²
Populations	80 340 000 habitants
Missions	Etablir un espace économique intégré en s'appuyant sur la monnaie commune des Etats membres, le Franc CFA. Insérer les Etats membres dans l'économie mondiale et leur ouvrir ainsi des perspectives nouvelles et communes de développement économique et social.
Organes de contrôle	Commission Cour des comptes Cour de justice Comite interparlementaire
Institutions spécialisées	BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
Instance de Gouvernance :	Conférence des chefs d'Etats Conseil des ministres
Principaux programmes	Programme Economique Régional (PER) Programme Qualité UEMOA Programme Régional Biomasse Energie (PRBE)
Représentations dans les pays	Dans chaque pays membres de l'UEMOA, l'institution est représentée par une cellule nationale
Financement	Prélèvement solidarité Prélèvement communautaire Financement des Partenaires

La CEDEAO

La **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest** (CEDEAO) est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975 à Lagos au Nigeria. C'est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'Ouest. Son but principal est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine. Bien qu'à la base son rôle soit purement économique, la CEDEAO s'est assez vite intéressée au maintien de la paix.

Nom	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
Logo	  <p>Drapeau :</p>
Siège	Abuja au Nigeria
Date de création	28 Mai 1975 à Lagos
Pays membres	Bénin, Burkina-Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. (La Mauritanie a quitté la CEDEAO en 2000)
Missions	Promouvoir la coopération et l'intégration des Etats membres avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine.
Organes de contrôle	Le Conseil économique et social La Cour de justice de la Communauté La Commission
Institutions spécialisées	La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO Organisation Ouest-africaine de la santé
Instance de Gouvernance	La Conférence des Chefs d'États et de gouvernements Le Conseil des ministres Le Parlement de la Communauté
Programmes	La libre circulation des biens et des Personnes Le Programme Communautaire de Développement (PCD) ... etc.
Représentations dans les pays	La cellule nationale CEDEAO
Financement	Prélèvement solidarité Prélèvement communautaire Financement des Partenaires

APPRECIER LES AVANCEMENTS DE L'INTEGRATION REGIONALE OUEST-AFRICAINE

Le Programme Communautaire de Développement (PCD)

L'idée d'élaborer un PCD est née courant 2005 pour servir de cadre stratégique à la mise en œuvre de la vision 2020 (La CEDEAO des peuples). Il doit permettre de :

■ Définir une stratégie de développement à long terme

Au regard de cette orientation, dix (10) axes stratégiques regroupant globalement le Programme Economique Régionale de l'UEMOA (PER), le Programme APE pour le Développement (PAPED) et la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté ont été retenus pour servir de cadre d'articulation de convergence des programmes d'action régionaux.

■ Assurer une cohérence régionale des initiatives de développement

Le PCD vise à traduire la stratégie de développement à long terme de la Région en programmes cohérents capables de traduire dans les faits cette vision. L'objectif est d'établir une cohérence et une synergie à trois niveaux :

- 1) entre les programmes sectoriels internes à la Commission de la CEDEAO ;
- 2) entre les politiques et programmes de la CEDEAO et ceux des autres institutions régionales ;
- 3) entre les politiques et programmes de la Région CEDEAO et la stratégie de développement des Etats membres.

■ Devenir à terme le programme de développement de la région

Cette ambition est justifiée par l'article 2 du Traité révisé de la CEDEAO. Le PCD s'est déjà doté d'un Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (DSRRP) et d'autres documents de stratégie visant à favoriser la transformation économique de la Région sont en cours d'élaboration.

La libre circulation des biens et des personnes

Le protocole et la directive du 25 Mai 1979 de la Conférence des Chefs d'Etats fixe les étapes de l'exercice effectif du Droit du Citoyen communautaire à entrer, résider et s'établir dans le territoire des Etats membres. Tout un arsenal de documents juridiques a été par la suite élaboré, on peut ainsi citer :

- Le Protocole A/P/3/5/82 du 25 mai 1982 portant code de citoyenneté de la communauté.
- La Résolution A/RES/2/11/84 du 23 novembre 1984.
- Le Protocole additionnel A/SP1/7/85 du 06 juillet 1985 portant institution d'un carnet de voyage des Etats membres de la CEDEAO.
- La Décision A/DEC.1/5/2000 portant institution du passeport CEDEAO.



Poste frontière Togo Ghana

Pour rendre plus effective cette politique de libre circulation des biens et des personnes, des actions concrètes ont été réalisées, en exemple l'institution d'une carte brune CEDEAO, la création d'une compagnie aérienne communautaire (ASKY), l'interconnexion par fibre optique pour la télécommunication... etc.



La politique agricole commune

L'objectif de la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) est de permettre à la sous région d'améliorer sa productivité agricole pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et de normaliser ses produits agricoles. L'agriculture produit la plupart des moyens de subsistance des populations de l'Afrique de l'ouest en particulier les pauvres. En adoptant en janvier 2005 sa politique agricole régionale⁴, la région Afrique de l'ouest doit satisfaire les exigences de la fourniture d'aide suffisante aux agriculteurs les plus pauvres et viser :

- Une agriculture moderne et durable ;
- Une efficacité des exploitations familiales.

La sécurité, le maintien de la paix

Suite aux tensions entre les différents pays, la CEDEAO a décidé en 1978 d'adopter un Protocole de non agression, suivi en 1981 par le Protocole d'assistance en matière de défense et une Déclaration des principes politiques en juillet 1991. Mais c'est en 1990 que l'aspect sécuritaire de la CEDEAO a été appliqué concrètement. Lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, il fut décidé de mettre en place un groupe surveillant l'application d'un cessez-le-feu, l'ECOMOG (*Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group*). Ce groupe de supervision est vite devenu une force d'interposition et est intervenu notamment dans les guerres civiles du Liberia, de Sierra Leone et de Guinée-Bissau. En 1999, suite aux différentes guerres civiles, les États membres décidèrent la création d'une force de sécurité en attente. Cette force conserve son appellation d'origine (l'ECOMOG) et ses principales tâches seront entre autres l'observation et la supervision des cessez-le-feu, le maintien de la paix, l'intervention humanitaire, le déploiement préventif, la construction de la paix, le désarmement et la démobilisation.

L'union monétaire

Les Etats membres de l'UEMOA forment une union monétaire et disposent ainsi d'une monnaie commune, le Franc CFA (Franc de la Communauté Financière d'Afrique) émis par la [Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest](#) (BCEAO). Cette monnaie est arrimée à l'Euro (elle l'était auparavant au franc français), ce qui garantit sa stabilité et sa crédibilité internationale. En contrepartie, les pays de l'Afrique de l'Ouest ne peuvent pas mener de politique monétaire (émission de monnaie) indépendante et voient donc également leurs marges de manœuvre budgétaires réduites. Par ailleurs, lorsque l'Euro est sur-évalué par rapport au dollar (ce qui est le cas actuellement), les pays membres de l'UEMOA en pâtissent.

La CEDEAO envisage la création à terme d'une monnaie unique pour l'ensemble de la région. En prélude, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Leone prévoient la réalisation d'une union monétaire en 2015.

La politique commerciale commune

⁴ Celle-ci a été élaborée en partie sur la base de la Politique Agricole Unifiée (P.A.U.) de l'UEMOA.

Les Etats de l'UEMOA disposent d'une politique commerciale commune fondée sur l'existence :

- d'une zone de libre-échange mise en place progressivement à partir de 1996 et qui a été élargie à l'ensemble des pays de la CEDEAO en 2004,
- d'une union douanière mise en place au 1^{er} janvier 2000, basée sur un tarif extérieur commun (TEC) et comprenant quatre catégories de produits taxées de 0% à 20%,
- de diverses autres mesures (harmonisation de la TVA, harmonisation et reconnaissance mutuelle des normes, etc.

Au niveau de la CEDEAO, une politique commerciale commune est en cours d'élaboration. Les négociations concernant le TEC de la CEDEAO freinent le processus du car les divers pays ont des points de vue différents sur les niveaux de protection à adopter. Un accord a été trouvé sur le principe de la création, en plus des bandes tarifaires de l'actuel TEC UEMOA, d'une cinquième bande tarifaire à 35% et d'une retarification (changement de ligne tarifaire) de certains produits.

Politiques/Programmes des Instances d'intégration régionale en Afrique de l'ouest

Politiques/Programmes	CEDEAO		UEMOA	
	Année	Etat d'exécution	Année	Etat d'exécution
Liberté de circulation	1978	<p>Protocole sur la libre circulation des personnes et des biens</p> <p>Protocole portant code de la citoyenneté communautaire. Abolition du visa</p> <p>Création du passeport communautaire</p> <p>Création d'un chèque de voyage</p> <p>CEDEAO lancé en 1999</p> <p>Création de la carte brune</p>		Adoption de la carte d'identité numérisée
Démocratie et bonne gouvernance	2001	Protocole additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité		
Politique agricole commune	2005	Il reste à articuler la mise en œuvre des programmes de chacune des politiques agricoles communautaires	2001	La mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union a été engagée en 2002
Politique industrielle commune	2010		1999	
Politique énergétique	2003	Protocole sur l'énergie Gazoduc Nigéria/Ghana	2001	Programme régional biomasse énergie
Union douanière	2002	Protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des Etats de la CEDEAO		Mise en place d'un TEC Barrières douanières levées sur certains produits
Marché commun	2002	Protocole relatif à l'application des procédures de compensation des pertes de recettes subies par les Etats membres du fait de la libération des échanges	1996	Cette zone de libre-échange a été élargie à tous les pays de la CEDEAO en 2004
Programme régional de promotion commerciale		En cours d'élaboration. Une étude préalable, en 2006, n'a pas donné les résultats escomptés en termes opérationnels	2010	Atelier de lancement organisé à Abidjan
Union monétaire	2015	Gambie, Ghana, Guinée, Nigeria, Sierra Leone prévoient une Union monétaire, prélude à la monnaie commune de la CEDEAO	1945	Banque centrale Harmonisation de la fiscalité Cadre harmonisé des finances publiques Projet de réforme des marchés publics
Ressources naturelles	2009	Directive sur l'harmonisation des principes directeurs et politiques dans		

		le secteur minier	
Sciences et technologies	2007	Actes additionnels (6) relatifs au secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication	
Culture	2008	Mise en place d'un fonds régional pour promouvoir la coopération et les échanges culturels dans l'espace UEMOA-CEDEAO-Mauritanie	2008 Mise en place d'un fonds régional pour promouvoir la coopération et les échanges culturels dans l'espace UEMOA-CEDEAO-Mauritanie

FREINS ET OBSTACLES A L'INTEGRATION REGIONALE

Le processus d'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest est ambitieux et se fonde sur plusieurs stratégies politiques et d'importants programmes. On constate encore beaucoup de freins et d'obstacles dans leur mise en œuvre. Nous pouvons citer par exemple :

- la **faiblesse notoire de l'information et de la communication** dans l'espace avec comme corollaire la non participation citoyenne des populations des Etats membres ;
- le **non respect et la non application des décisions régionales** par les Etats membres par manque surtout de volonté politique des dirigeants et quelques fois par manque de moyens, notamment sur la libre circulation des biens et des personnes (présence maintenue des points de contrôle sur les axes routiers ouest-africains) ;

Témoignage : la libre circulation des personnes... encore du chemin à parcourir !

« Pour traverser les différents postes et circuler en toute quiétude en Mauritanie, il faut déboursier un minimum de 32 000 FCFA. Pour le Mali, c'est 1 000 qui est demandé à chaque poste soit 6 000 FCFA pour chaque passage. En Guinée Bissau c'est 500 FCFA. Et ce sont les agents des Eaux et Forêts qui nous fatiguent, mais aussi les douaniers lors des dédouanements ». C'est en ces termes que Mme Fatoumata commerçante habituée des lieux de commerce des pays limitrophes du Sénégal a témoigné devant les participantes à l'atelier de lancement du programme « Femmes face au protocole sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO » du RAFAO (Renaissance Africaine des femmes de l'Afrique de l'Ouest) ex-AFAO. Dakar février 2011.

Ce témoignage montre le décalage entre les décisions politiques prises à l'échelle régionale, les textes de loi qui en découlent et la réalité du terrain.

- Le **chevauchement des objectifs** poursuivis par les deux principaux organes de l'intégration (CEDEAO/UEMOA). L'UEMOA devrait être au service de la CEDEAO. En conséquence, une mutation de l'UEMOA est nécessaire ;
- l'**inexistence de mécanismes de contrôle et de sanction appropriés** à appliquer aux Etats pour le respect des décrets, lois et règlements adoptés à l'échelle régionale ;
- l'**absence de position régionale commune** sur certains sujets d'importance, notamment en matière de négociations internationales (où la Côte d'Ivoire a signé l'Accord de partenariat économique) ;
- l'**existence de politiques internationales incohérentes** avec l'enjeu d'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest : ainsi les Accords de partenariats économiques proposés par l'Union européenne demandent une faible protection douanière et représentent une menace en termes de ressources fiscales pour les Etats et la région et de développement/protection des activités économiques régionales.

LE REPAOC ET L'INTEGRATION REGIONALE

Les populations de la sous-région vivent l'intégration régionale en se déplaçant, en échangeant des biens et des services, mais elles sont en revanche peu structurées au niveau régional et participent peu à l'élaboration des politiques régionales, des stratégies et des positions de négociation définies par les organisations régionales. Les réseaux d'ONG ont un rôle majeur à jouer dans la construction de l'intégration régionale, par leur capacité à mobiliser leurs membres au regard des enjeux régionaux.

La vision du REPAOC

Pour le Réseau des plates formes des ONG d'Afrique de l'Ouest (REPAOC), qui œuvre à l'essor de la société civile en Afrique de l'Ouest, l'intégration régionale constitue un enjeu majeur de ses missions.

→ La région ouest africaine doit **poursuivre son intégration** de façon à s'affranchir des frontières d'ici 2020. Le REPAOC souhaite que l'espace CEDEAO devienne une « CEDEAO des peuples ».

→ L'intégration est d'abord **l'affaire des populations**. Le REPAOC doit soutenir efficacement ces dernières pour qu'elles puissent développer et mettre en œuvre leur capacité d'initiative et de contrôle des politiques communautaires conçues en leur nom.

La position du REPAOC

Le REPAOC soutient les processus d'intégration régionale à travers le **Programme Communautaire de Développement**. Cette position est déclinée selon trois thématiques pour une intégration réussie :

- La libre circulation des biens et des personnes
- Le droit d'établissement
- La justice communautaire

Par ailleurs, le REPAOC s'est aussi positionné sur le sujet des accords de partenariats économiques (APE) et défend que les **négociations des APE doivent prendre en compte pleinement l'intégration**, en accordant notamment l'appui à l'union douanière à travers un tarif extérieur commun adapté et le développement du marché régional commun. Ainsi, les APE ne se limiteront plus à une seule dimension commerciale. Ils prendront également en charge la dimension développement.

Le travail du REPAOC

Le travail et les activités du REPAOC s'organise à trois niveaux articulés, liés et solidaires :

■ Promouvoir le Programme de Développement Communautaire au niveau national :

Des campagnes de plaidoyer sont prévues sur le Programme communautaire de développement et ses instruments intégrateurs tels la circulation des biens et des personnes et le droit d'établissement.

■ Promouvoir des actions d'information sur l'intégration au niveau sous-régional :

Le REPAOC envisage l'appui à la société civile pour la réalisation des objectifs liés à l'intégration à travers l'organisation des caravanes d'information, de sensibilisation et de formation. Ces actions de communication et d'information favorisent l'appropriation de la thématique de l'intégration, de ses processus et de ses instruments par les divers acteurs, notamment les populations et les organisations de la société civile.

■ **S'assurer que les APE n'affaiblissent pas l'intégration :**

Le REPAOC poursuit son plaidoyer afin que les APE soient en cohérence avec les processus d'intégration sous peine d'aller à contre-courant du processus de regroupement de la région ouest africaine en espaces plus viables et, par conséquent, contre les intérêts des populations africaines.

PARTICIPER A L'INTEGRATION REGIONALE

Les dispositifs d'intervention

Il existe différents dispositifs rendant possible une intervention de la société civile :

- les cellules nationales CEDEAO et UEMOA,
- les comités nationaux PCD et APE, FOSCAO (Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest),
- le comité régional consultatif sur la cohérence des politiques sectorielles,
- le comité ministériel de suivi des APE,
- les réunions des hauts fonctionnaires chargés des négociations APE (un représentant de la société civile y participe),
- le département d'alerte précoce de la CEDEAO sur la prévention des conflits.

Malgré l'existence de ces dispositifs, la société civile éprouve des difficultés à s'y faire représenter. Pour cela, la société civile doit continuer à s'organiser, à s'informer et à revendiquer sa participation à tous les processus de développement social tant sur le plan local que sur le plan régional.

Les fondements de la participation de la société civile sont de deux ordres : politique et juridique. Politique, parce que la société civile incarne la citoyenneté et la légitimité, et juridique parce que sa participation a été consacrée par l'Accord de Cotonou et par le rapport du troisième forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide (2008).

Les contributions possibles de la société civile

Au regard des grandes ambitions visées par les politiques d'intégration régionale de l'Afrique de l'ouest et des freins et obstacles relevés dans leur mise en œuvre, la société civile peut œuvrer dans différentes directions pour contribuer au processus d'intégration. On peut retenir entre autres :

■ Le plaidoyer

- Pour inciter la mise en œuvre des décisions régionales par les dirigeants des Etats membres,
- Pour permettre la contribution des organisations de la Société Civile à la définition des politiques d'intégration régionale.

■ La sensibilisation des populations des Etats membres sur le processus d'intégration régional

- Par la création d'espaces ressources d'information et d'accès aux connaissances,
- Par le travail en partenariat avec la presse, notamment les radios communautaires diffusant au delà des frontières et les journalistes promoteurs de l'intégration régionale.

■ Le contrôle citoyen

- Afin d'observer et alerter sur l'absence d'application et de mise en œuvre des décisions régionales au niveau local.

■ La création et le pilotage d'initiatives transfrontalières

- En vue de promouvoir le processus d'intégration par la base et l'intégration des populations d'un Etat membre à un autre.

APPROFONDIR SES CONNAISSANCES

Sites internet

Institutionnels

Réseau des Plates-formes nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre :	www.repaoc.org
Fédération des ONG du Togo – FONGTO :	www.fongto.net
Réseau des ONG de développement et associations de défense des droits de l'homme et de la démocratie - RODADDHD :	www.rodaddhd.org
Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest - CEDEAO :	www.ecowas.int
Union économique et monétaire ouest africaine – UEMOA :	www.uemoa.int
Commission économique pour l'Afrique :	www.uneca.org
Union Africaine :	www.africa-union.org
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest – CSAO	www.oecd.org/csao

Projets

Intégration régionale – REPAOC	www.repaoc.org/integration-regionale
Frontières et intégration en Afrique de l'ouest – WABI	www.afriquefrontieres.org
InterAfriques – Enda Diapol	www.endadiapol.org/-Cooperation_transfrontaliere-.html

Publications

Intégration régionale

Diplomatie non gouvernementale au service de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest, Fongto (Togo), Repaoc, 2010 -

www.fongto.net/IMG/pdf/ETUDE_DIPLOMATIE_NON_GOUVERNEMENTALE_DOC_1.pdf

Guide de la libre circulation des personnes et des biens en Sénégal méridionale, Enda Diapol, 2009

www.endadiapol.org/IMG/pdf/GUIDE_DE_LA_LIBRE_CIRCULATION_DES_PERSONNES_ET_DES_BIENS_FR.pdf

Chroniques frontalières (numéros 0 à 6), Wabi, CSAO

http://www.afriquefrontieres.org/index.php?option=com_content&task=view&id=32&Itemid=78&lang=fr

Le programme d'initiatives transfrontalières (mémoire adopté par la CEDEAO en janvier 2005), Wabi/FI/17/05, Frontières et intégration en Afrique de l'ouest, juillet 2005

www.afriquefrontieres.org/images/pdf/fiches/fr/f17_%20fiche_pit_cedeao.pdf

Les radios communautaires, nouvelles actrices de l'intégration africaine, Wabi/FI/31/07, Frontières et intégration en Afrique de l'ouest, avril 2007

www.afriquefrontieres.org/images/pdf/fiches/fr/f31_radio_integracion.pdf

Intégration régionale en Afrique de l'ouest, la contribution des réseaux de la société civile, Gagnon G. et al. WABI/DT/18/04, Frontières et intégration en Afrique de l'ouest, juin 2004

www.afriquefrontieres.org/images/pdf/doc/fr/dt18_gagnon_v4.pdf

Guide du formateur pour les formations sur l'intégration régionale organisées par les plates-formes nationales d'ONG membres du REPAOC, REPAOC, 2011

www.repaoc.org/integration-regionale/images/stories/pdf/guide_formateur_ong_ir.pdf

Plaidoyer

Technique de collaboration et de plaidoyer, Module d'apprentissage en ligne, FAO,
www.foodsec.org/dl/elcpages/food-security-courses.asp?pgLanguage=fr&leftItemSelected=food-security-courses

Concevoir et mener une action de plaidoyer : Support pour l'atelier d'échanges et de formation sur le plaidoyer sur l'intégration régionale, à destination des plates-formes nationales ouest-africaines, Dakar, 14 au 16 mars 2011, REPAOC, 2011

www.repaoc.org/integration-regionale/images/stories/pdf/support_formation_plaidoyer.pdf

APE

Quelles alternatives aux accords de partenariat économique (ape) entre l'union européenne et les pays de la zone Afrique-caraiïbes-pacifique (ACP) ? Etude de plaidoyer, Rodaddhd (Niger), Repaoc, janvier 2008 - www.rodaddhd.org/spip.php?article55